



# # LETTRE DE LA RELANCE FLASH

## Aide en faveur des investissements de transformation vers l'industrie du futur

Déposez votre demande

<https://www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-transformation-vers-lindustrie-du-futur>



Ouverture du guichet permettant aux PME et ETI industrielles de bénéficier d'une aide à l'investissement.

L'aide prend la forme d'une **subvention** pour l'acquisition d'un bien inscrit à l'actif immobilisé et affecté à une activité industrielle sur le territoire français:

- équipement robotiques et cobotiques;
- équipements de fabrication additive;
- logiciels utilisés pour des opérations de conception, de fabrication, de transformation ou de maintenance;
- machines intégrées destinées au calcul intensif;
- capteurs physiques collectant des données sur le site de production de l'entreprise, sa chaîne de production ou sur son système transique;
- machines de production à commande programmable ou numérique;
- équipements de réalité augmentée et de réalité virtuelle utilisés pour des opérations de conception, de fabrication, de transformation ou de maintenance;
- logiciels ou équipements dont l'usage recourt, en tout ou partie, à de l'intelligence artificielle et utilisés pour des opérations de conception, de fabrication ou de transformation ainsi que pour toutes opérations de maintenance et d'optimisation de la production

### Qui peut en bénéficier ?

Toutes les PME et ETI industrielles qui réalisent un investissement de transformation vers l'industrie du futur.

### Comment en bénéficier ?

Le dispositif est géré par l'Agence de services et de paiement (ASP), qui reçoit et instruit les demandes de subvention, puis verse les aides.

Pour déposer votre demande, rendez-vous sur le guichet de l'ASP.

**Toute demande concernant un équipement commandé avant le dépôt de demande de subvention auprès de l'ASP, rend la demande irrecevable.**

### Calendrier de mise en œuvre

Le guichet de l'ASP sera ouvert du 27 octobre au 31 décembre 2020 et le budget sera limité à 40 millions d'euros